

Fédération Syndicale Unitaire



SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social -
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.
site : www.snpespjj-fsu.org
Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

COMITÉ TECHNIQUE INTER-RÉGIONAL

Ensemble des personnels Titulaires et Contractuels de la
Région Grand - Ouest

**En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération
syndicale de la Fonction Publique d'Etat.**



La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le **SNPES-PJJ** et le **SNEPAP** qui représentent la **FSU**.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

Le **SNPES-PJJ/FSU** rassemble toutes les catégories de personnels de la PJJ. Il agit pour la défense des agents et revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et la défense des statuts.

Il milite pour un véritable service d'éducation au Ministère de la Justice et réunit l'ensemble des personnels autour de cette mission commune, dans la diversité de leurs métiers, de leurs fonctions et de leurs catégories.

Pour le **SNPES-PJJ**, être adhérent à la **FSU**, c'est la garantie d'analyses et de modalités d'action interprofessionnelles.



C' est donner la parole à toutes et tous

La F.S.U. revendique...

... au sein de la Fonction Publique

- ◆ **SERVICE PUBLIC** : Défense et développement des services publics pour l'égalité d'accès, sur tout le territoire, de tous les citoyens aux droits fondamentaux.
- ◆ **RGPP** : Arrêt des restructurations et des suppressions de postes et retour à des politiques publiques au service des besoins des citoyens.
- ◆ **STATUTS DE LA FP** : Pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi excluant toute pression politique sur les fonctionnaires.
- ◆ **STATUTS** : Défense des statuts des agents de la fonction publique permettant une véritable indépendance des fonctionnaires.
- ◆ **EMPLOIS** : Pour une véritable limitation du temps de travail à 35H et la création d'emplois de titulaires. Pour un véritable plan de titularisation de tous les personnels contractuels.
- ◆ **SALAIRES** : Pas de salaire inférieur à 1500 € net, intégration des primes aux salaires, augmentation immédiate de la valeur du point pour rattraper la perte de plus de 10% depuis 2000 du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Dans chaque corps, indice de fin de grille doublé par rapport à l'indice d'entrée.
- ◆ **MERITE** : Contre l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels. Refus de la notion de mérite pour l'avancement et les primes des agents et retour à la notion d'ancienneté.
- ◆ **HANDICAP** : Pour une prise en compte des personnels et des usagers handicapés dans tous les services publics.
- ◆ **RETRAITES** : Une retraite à taux plein (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés du public et du privé.

... au sein du Ministère de la Justice

- ◆ **SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE** : Pour une indépendance de la justice au service des citoyens et des moyens suffisants pour remplir les missions.
- ◆ **RECRUTEMENT** : Pour un plan ambitieux de créations de postes de titulaires et de titularisation des contractuels.
- ◆ **POLITIQUES PENALES** : Pour des politiques pénales respectueuses des libertés et des usagers. Non aux politiques sécuritaires et à l'omnipotence du Parquet.
- ◆ **SPECIFICITE DES METIERS** : Reconnaissance des qualifications et des spécificités des métiers et des missions des agents dans chaque direction du ministère.
- ◆ **CORPS COMMUNS** : Pour une gestion respectueuse des agents en termes d'avancement et de mobilité.
Non à la mutualisation/réduction des moyens (plates formes) des personnels administratifs et techniques.
- ◆ **CONDITIONS DE TRAVAIL** : Pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels pour mettre fin à la souffrance professionnelle, pour refuser une hiérarchisation outrancière basée sur un management dont l'objectif est d'isoler les personnels et qui provoque une maltraitance.
- ◆ **ACTION SOCIALE** : Pour une véritable politique d'action sociale tenant compte des revenus et des besoins des personnels (logement, garde d'enfants, solidarité financière, mutuelle, restauration...)
- ◆ **PARTENAIRES** : La FSU au ministère développe des relations partenariales avec les syndicats, les associations dans tous les domaines qui intéressent les personnels et les missions.

Le SNPES-PJJ revendique...

... au sein de la P.J.J.

MISSIONS

- ◆ Le maintien des spécificités de la justice des mineurs et l'abrogation de toutes les lois récentes qui alignent le droit des mineurs sur celui des majeurs.
- ◆ La fin de la politique sécuritaire centrée sur l'enfermement des mineurs avec l'arrêt des centres fermés et la sortie des personnels de la PJJ des structures pénitentiaires (EPM, QM).
- ◆ La double compétence civile et pénale pour la PJJ ainsi que le maintien du suivi des jeunes majeurs au civil.
- ◆ Le refus des procédures accélérées (comparution immédiate ...). Le retrait de la MJIE, outil privilégié de ces procédures et le rétablissement de l'IOE.

EMPLOIS

- ◆ L'ouverture de structures diversifiées répondant aux besoins de prise en charge des mineurs confiés (foyers éducatifs, dispositif d'insertion...) et le renforcement des moyens des structures existantes.
- ◆ Le recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement de ces services.
- ◆ Des équipes réellement pluridisciplinaires par la présence effective de temps pleins de psychologues et d'ASS dans les services.
- ◆ La reconnaissance de la participation de tous les personnels à la mission éducative de la PJJ par la mise en place d'une prime unique d'éducation pour tous servant de socle au système indemnitaire de la PJJ.
- ◆ L'amélioration de la situation des contractuel(le)s (contrats, salaire...) dans l'immédiat et un plan de titularisation de tous les contractuels.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- ◆ Le maillage des structures éducatives sur tout le territoire, au plus près des jeunes et de leur famille, le maintien de l'échelon départemental et la fin des restructurations.
- ◆ Le maintien des fonctions administratives au plus près des personnels et des jeunes, le refus des plates formes chorus et ministérielles gérées par le Secrétariat Général, une attribution des fonctions et des tâches qui respecte le statut des personnels, la présence d'un temps plein d'adjoint(e) administratif(ve) dans toutes les unités et de SA dans tous les services.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ◆ L'autonomie pédagogique et des projets de service élaborés par les équipes pluridisciplinaires et multi catégorielles pour l'application des mesures confiées par les magistrats.
- ◆ La fin de l'utilisation d'un système de management reposant sur des pressions incessantes s'exerçant sur tous les échelons hiérarchiques et organisé par la direction de la PJJ pour mettre au pas les personnels.
- ◆ L'arrêt de la maltraitance des personnels générée par des modalités de gestion qui instituent l'autoritarisme et l'arbitraire et pour une réelle amélioration des conditions de travail de tous les agents.

.....
Les représentant(e)s SNPES-PJJ/FSU des personnels agissent et agiront :

Au sein des CT Inter-Régionaux, dans le le cadre de leurs mandats, sur la déclinaison des orientations nationales, sur l'utilisation du budget et du plafond d'emploi impartis aux régions, sur les restructurations de services, sur les conditions de travail, sur les normes appliquées localement et sur le droit à la formation des personnels.

Pour l'accompagnement des personnels, ils sont et seront présents pour résoudre les situations individuelles des agents en but aux difficultés administratives et pour toute maltraitance.



SNPES-PJJ : (Syndicat National des
Personnels de l'Éducation et du Social -
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62
Mèl : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
site : www.snpespjj-fsu.org



COMITÉ TECHNIQUE INTER-RÉGIONAL Grand-Ouest

VOTER pour le SNPES-PJJ/FSU Grand Ouest :

C'est la garantie :

- ♦ D'être représenté dans toutes les instances paritaires locales et régionale.
- ♦ D'être défendu et accompagné afin que vos droits soient respectés.
- ♦ De faire valoir de véritables revendications collectivement et individuellement.

Le SNPES-PJJ/FSU Grand Ouest a permis :

- ♦ Le maintien du FAE de Lorient en créant la mobilisation nécessaire à un retour en arrière de l'administration.
- ♦ La garantie de l'ouverture de l'EPE de Pluguffan en lieu et place d'une fermeture « sèche » du CPI de Quimper.
- ♦ Un accompagnement et la défense au plus près de l'intérêt des personnels lors des redéploiements d'agents de structures ou de directions départementales.
- ♦ Un maintien de personnels et de certaines missions (notamment UEHD et Insertion) dans l'intérêt de l'accompagnement éducatif des jeunes.

■-1 Mme LE LOUËT Laurence, Éducatrice.

■-2 M. CAM Roger, Éducateur

■-3 M. DANBIELLE Pascal, Éducateur

■-4 Mme PAULIC Frédérique, Éducatrice

■-5 M. LE FOLL Pascal, Assistant de service social

■-6 Mme PILLARD Esther, Éducatrice

■-7 M. LIMARE Cédric, Éducateur

■-8 Mme DEPEINT Anne, Éducatrice

■-9 M. MOULIN Thierry, Éducateur

■-10 Mme HENRY Michèle, C.S.E.

■-11 M. PAGÈS Pascal, Éducateur

■-12 Mme CHATELU Françoise, Éducatrice

■-13 M. COCHET Yves, Agent Technique

■-14 Mme NORMAND Laurence, Psychologue

■-15 M. BARICAULT Olivier, C.S.E.

■-16 Mme DAFNIET Hélène, Adjointe Administrative

■-17 M. JEANNE Laurent, Agent Technique

■-18 Mme DEJARDIN Marie-Line, Éducatrice

■-19 M. DELAGE Fabrice, Éducateur

■-20 Mme RAOUL Marie, Éducatrice

ATTENTION :

Ce vote s'effectue par correspondance ou directement à l'urne dans les bureaux de vote situés dans les DT gérant votre service. Pour les personnels affectés en DIR, une urne sera présente dans cette dernière.

Que vous ayez voté ou non par correspondance, le vote à l'urne est toujours possible le 20 octobre 2011.



**Votez et
Faites voter**



(sans rature ni surcharge)

